



Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone L1324 à même une partie des zones M1236, H1237, M1235, H1233, H1234, H1232, C1219, I1211 et I1206.

Cette modification est illustrée sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 27 août 2018

(signé) Guy Dumoulin

Guy Dumoulin, maire suppléant

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 OCTOBRE 2018